

Présidentielle 2012

**REDONNONS
SES COULEURS
A LA FRANCE**

∞ **1** ∞

**Je propose de supprimer
L'élection du Président au suffrage universel**

André GERIN
Député communiste
Candidat PCF à l'élection présidentielle 2012

Pourquoi faut-il mettre en cause la Constitution de 1958, ce corset de fer qui constitue l'édifice de la V^{ème} République ? Et pourquoi faut-il supprimer l'élection du Président au suffrage universel pour en finir avec cette monarchie et le fait du prince ?

Un candidat des communistes à la présidentielle doit avoir des engagements clairs et de rupture. Il en est ainsi de l'incontournable question de nos institutions et de leurs dérives.

Notre démocratie représentative est malade. Le fossé n'a cessé de se creuser entre les citoyens et ceux qui sont censés les représenter. Il est aujourd'hui devenu un gouffre.

Le tout récent feuilleton du nouveau remaniement ministériel opéré le 27 février en est une nouvelle manifestation.

Quel décalage entre les foules tunisiennes et égyptiennes mettant à bas leurs dictateurs, le soutien de l'opinion publique française et la collusion de nos ministres avec ces tyrans, à contretemps de l'histoire.

De manière récurrente, chaque scrutin voit gonfler le nombre des abstentionnistes, tant les électeurs ont le sentiment croissant de n'être plus représentés, pire, d'être méprisés, trahis, abandonnés et relégués au rang de sous-citoyens.

Cette dégradation contribue à installer la bipolarisation politique UMP – PS, à estomper le pluralisme, à évacuer du débat politique toute velléité d'alternative au capitalisme financier et mondialisé.

Le regroupement des présidentielles et des législatives accentue ce mouvement et sur fond de pourrissement social, économique, politique, moral, le tout fait le miel du Front national.

La souveraineté populaire et nationale violée

A mesure que se dessine la campagne de l'élection présidentielle de 2012, une évidence se fait jour : la République s'est transformée en monarchie républicaine. Elle a les apparences de la République, de la démocratie représentative. Elle a pourtant recouvert les travers du pouvoir d'un seul au service d'une caste, celle de la finance qui prétend imposer son ordre à tous.

Le quinquennat de Nicolas de Sarkozy, de ce point de vue, aura atteint des sommets. Mais disons-le franchement : tous les partis qui prétendent à la conquête du pouvoir ou y participent, se sont fondus dans un dispositif institutionnel confiscatoire de la souveraineté populaire et des principes de la République.

L'article 3 de la Constitution est ainsi violé. « **La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum** » dit le premier alinéa. C'est faux dès lors que l'exercice de cette souveraineté est régulièrement piétiné par les exigences de la mondialisation, des traités et règlements européens que l'on nous oppose et que l'on nous impose dans notre droit national lui-même, face auxquels nos représentants et le premier d'entre eux se disent impuissants et, en réalité, soumis.

« **Aucune section du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice** », précise le deuxième alinéa. C'est faux. Un homme s'est imposé au sommet de l'État, duquel tout résulte : le gouvernement, la majorité parlementaire depuis l'inversion du calendrier électoral, les décisions, les nominations... encore que ce monarque n'a que les oripeaux du pouvoir, ce que lui laissent les vrais maîtres du jeu : les affairistes et les financiers qui le pressent de les débarrasser de ce qui entrave leur voracité de profit.

La vie politique sclérosée

Dans ces conditions-là, à l'aube de l'élection présidentielle, il n'est pas besoin de débat portant sur le choix de la société. Un point est acquis pour tous les prétendants : le capitalisme dans sa version financière et mondialisée est un horizon indépassable. Il s'agira donc d'une bataille d'images, de petites phrases destinées à vendre un candidat comme s'il s'agissait de la dernière tenue vestimentaire à la mode ou du dernier parfum glamour.

Chacun, bien sûr, le temps de la campagne, prétendra reprendre les rênes pour nous sortir de l'ornière avant de les rendre à ses commanditaires en cas d'élection. Cette dérive monarchique a été relativement lente. Elle est, à présent, à son paroxysme.

L'expérience historique du pouvoir personnel

Elle remonte à la création de la V^{ème} République en 1958. La France semblait alors pourtant guérie de son expérience de 1848 qui avait vu l'instauration de l'élection du Président au suffrage universel (vote masculin) pour un mandat de quatre ans, non renouvelable, vaccinée du plébiscite dont fut l'objet Louis Napoléon Bonaparte, qui se maintint au pouvoir grâce à un coup d'État en 1851 et mit à bas la République.

La conscience collective française avait intégré la plus grande méfiance à l'égard de constructions institutionnelles débouchant sur le risque de pouvoir personnel. La tradition française, depuis la Révolution de 1789, accordait la prééminence au pouvoir législatif dont les membres sont les représentants directs du peuple dont dépend le pouvoir exécutif.

Le processus d'une lente dérive

En 1946 déjà, le Général de Gaulle préconisera un régime de type présidentiel avec « **un chef d'État qui en soit un** » (discours de Bagnoux – 16 juin 1946).

Pour autant, le rapport des forces politiques à la Libération, le contenu progressiste du programme du Conseil National de la Résistance ont abouti à une Constitution du 27 octobre 1946 qui privilégiait la primauté du pouvoir législatif.

Elle institutionnalisait ainsi l'extension des fonctions de l'État et la conquête de grands droits sociaux « **enseignement public et laïc, sécurité sociale, droit de grève, droit du travail, droit syndical** ».

La première série d'entorses qui altèrent le fonctionnement constitutionnel de la IV^{ème} République vient de la mise en place d'institutions qui permettent de peser de l'extérieur sur les orientations de la politique française. Le mécanisme du plan Marshall, celui du pacte Atlantique, font peser sur la démocratie française le poids de financements exclusivement américains. L'histoire parlementaire semble alors devenir aléatoire et résiduelle. Avec la Constitution européenne, la BCE, tout est allé en s'aggravant, pour faire de l'Europe un verrou supplémentaire contre la souveraineté nationale.

Les institutions de la V^{ème} République se sont mises en place dans un contexte historique particulier : la guerre d'Algérie et l'instabilité gouvernementale de la IV^{ème} République. Il s'agit donc d'en profiter pour instaurer un pouvoir exécutif fort et dégager une majorité parlementaire à son service. Ainsi, le législatif s'est-il trouvé muselé, le gouvernement devenant maître de l'ordre du jour des assemblées et pouvant recourir à des dispositifs court-circuitant l'initiative parlementaire : article 49-3, article 40, article 16, vote bloqué...

Toutefois, le Général de Gaulle n'alla pas jusqu'à réinstaurer d'emblée l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, se souvenant sans doute du passif historique d'un tel scrutin. Ce n'est pas un hasard si le livre de François Mitterrand, en 1964, pamphlet contre les institutions de 1958, s'appelle « **Le coup d'État permanent** ». Des étapes vont être franchies au fil des décennies pour renforcer la puissance de l'exécutif et, en son sein, la place du Président de la République.

- En 1962, il est instauré l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. Comme l'écrivait Jacques Duclos à la veille de la révision constitutionnelle de 1962 le trait essentiel de « **la Constitution de 1958 présentée comme une Constitution salvatrice pour le pays** » est qu'elle « **a réduit le Parlement à un simple rôle de figuration en**

même temps qu'elle a donné des pouvoirs considérables au chef d'État... il s'agit non seulement de liquider les moyens d'intervention démocratique dont dispose le peuple (à l'échelon des départements et des communes) mais aussi de livrer les finances (locales et départementales) au bon plaisir des grandes banques ».

Le premier scrutin se déroulera en 1965. La gauche, après avoir été très dure sur ces nouvelles institutions, va se fondre dans le dispositif. Le Parti communiste lui-même renoncera à présenter un candidat en 1965 et soutiendra François Mitterrand dès le premier tour. Il fera de même en 1974.

Pourtant, en 1969, le candidat communiste Jacques Duclos recueille 21,27 %. Malheureusement, le Parti communiste français décidera de se fondre dans la stratégie du programme commun avec le PS cantonné alors à 5 % des voix. Ce dernier utilisera cette alliance de la gauche unie pour la vider de sa substance initiale de transformation sociale au rythme de l'affaiblissement du Parti communiste dont il avait fait un objectif majeur.

La gauche renonce au socialisme

- A partir de 1974, le Parti socialiste, avec François Mitterrand, entreprend sa longue marche vers le pouvoir. Il y parviendra en 1981 après avoir chaussé sans vergogne les bottes institutionnelles qu'il a trouvées à sa taille. L'embellie du changement attendu ne durera que deux ans. En 1983, avec le tournant de la rigueur, tout rentre dans l'ordre établi, c'est l'abandon de la rupture avec le capitalisme. Nous entrons en même temps dans l'ère du renoncement politique, de la soumission aux puissances financières.

Le Général de Gaulle avait rêvé d'un pouvoir exécutif fort, capable d'imposer sa marque dans le fonctionnement de la société, de faire prévaloir ses choix. **« La politique de la France ne se fait pas à la corbeille »** disait-il. La gauche, elle, a pourtant décidé de rendre les armes. Nous sommes à un tournant historique car le débat politique change de nature dès lors qu'il n'existe plus d'alternative possible à la dictature du grand capital. La dérive institutionnelle va se poursuivre, accompagnant ce renoncement politique à bouleverser le cours des choses.

- En 2000, le septennat se mue en quinquennat, renforçant, du même coup, le rôle pivot de l'élection présidentielle, la subordination de toute la vie politique à cette échéance.

- En 2002, Lionel Jospin, en cohérence avec Jacques Chirac, Président de la République, instaure l'inversion du calendrier électoral. Dès lors, les élections législatives interviendront immédiatement après l'élection du Président, et le résultat en sera entièrement dépendant, puisqu'il s'agira de « **donner sa majorité** » au Président. Seule une dissolution de l'Assemblée nationale pourrait donc modifier la donne en cours de mandat présidentiel. Mais quel Président serait assez insensé pour s'y risquer alors qu'il dispose d'une majorité pour la durée de son quinquennat ?

François Mitterrand et le Parti socialiste poussent le plus loin possible les pouvoirs de l'Élysée en considérant qu'ils n'ont pas de limites, ce qui ne manque pas de sel, si nous relisons cette déclaration de François Mitterrand datée de 1973 : « **La V^{ème} République, démocratie tombée en monarchie, ressemble trop au régime d'avant 1870, c'est celui de Louis Philippe et celui du Prince-Président pour réunir les qualités utiles à l'État du siècle prochain** ». Le propos était fort pertinent avant 1981. Il le demeure ensuite au cours des deux septennats durant lesquels François Mitterrand aura endossé avec ardeur et sans état d'âmes les habits monarchiques.

Sarkozy parachève la besogne

Nicolas Sarkozy va accentuer cette dérive monarchique. Par son style, tout d'abord, qui en fait l'omni-président, décidant de tout, avec un premier ministre, simple collaborateur, un staff à l'Élysée, véritable gouvernement de la France et une majorité parlementaire à la botte, régulièrement convoquée au Palais pour prendre ses ordres et se voir recadrer en cas de velléité contestataire.

Le monarque y a été, lui aussi, de sa réforme constitutionnelle. Elle devait consacrer une présidentialisation-monarchisation du régime. La nécessité de recueillir 3/5^{ème} des suffrages au congrès du Parlement l'a contraint à des objectifs plus modestes.

Il n'en reste pas moins que le Président peut désormais s'exprimer devant ce même congrès, tel un discours du trône, puis se retirer pour laisser les parlementaires commenter ses propos quand le souverain est parti. Commentaires oui, contestation, non et au final, pas de vote.

Disposition symbolique, certes, mais ô combien significative, surtout quand elle est complétée de mesures destinées à prétendument renforcer le pouvoir du Parlement mais, en réalité, à le ridiculiser, telles ces semaines dites

« **d'initiatives** » ou de « **contrôle** » parlementaires sans impact, ni frais pour le gouvernement.

Cette monarchie républicaine, qui consacre le fait du prince, lequel n'est d'ailleurs armé que d'un sabre de bois, a un objectif : faire taire toute source de contestation susceptible de déboucher sur des bouleversements mettant en cause le système de domination du capital, des affairistes et des financiers.

La gauche et le parti communiste en particulier ne sauraient se fondre et se confondre dans ce carcan, s'ils veulent à nouveau être porteurs d'une espérance qui ne soit pas suivie d'une désillusion dont le grand capital et la droite tirent profit par défaut.

Réformer les institutions pour reprendre la marche du progrès démocratique

Pierre Mendès-France, en son temps, écrivait : « ***Je mets au défi quelque homme politique, quelque parti politique que ce soit d'entreprendre demain une authentique démocratisation de l'enseignement, de modifier la répartition du revenu national au profit des classes défavorisées, d'assurer le contrôle par la puissance publique des positions dominantes de l'économie, d'assurer désormais le respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme (...) si les problèmes institutionnels n'ont pas d'abord reçu une solution correcte si l'on n'a pas fait le choix, autrement dit, des leviers qu'il conviendra d'employer*** ».

Dans l'organisation institutionnelle républicaine, il est acquis que le peuple ne pouvant être consulté chaque jour pour décider de l'action publique, il élit ses représentants pour effectuer cette tâche. Ainsi est née la démocratie représentative, pluraliste. Elle vit, à l'échelle de la Nation, par les députés réunis en assemblée, constituant la représentation nationale et l'expression de sa diversité.

La primauté à la démocratie représentative

Seule cette assemblée est dépositaire de la légitimité populaire. Aucune autre légitimité ne saurait égaler la sienne, ni la lui disputer sans remettre en cause le fondement de la démocratie représentative. Notamment, la légitimité présidentielle, pour réelle qu'elle soit, ne peut prétendre couvrir la diversité nationale à moins d'imaginer, de façon totalement absurde, que le Président de la République ait la capacité de défendre aussi bien ses propres convictions que celle de son opposition.

En conséquence, l'autorité du Président, du gouvernement, bref, du pouvoir exécutif, doit dépendre de l'autorité de la représentation nationale, en émaner et demeurer sous son contrôle.

Dans le cas contraire, nous ne sommes plus dans une démocratie représentative mais dans une monarchie électorale qui se pare d'un vernis républicain. Le peuple se voit confisquer le droit à intervenir sur son sort et sur celui du pays.

Un défi est lancé à toutes celles et à tous ceux qui veulent que la France retrouve ses couleurs, renoue avec les principes républicains, reprenne sa marche en avant vers le progrès social, constitue un phare dans l'action contre la mondialisation capitaliste, la loi de la jungle en faveur d'un combat émancipateur vers une société d'épanouissement humain débarrassé de l'exploitation.

Cela implique un retour à l'essence même de la démocratie républicaine, à la primauté du pouvoir législatif, de la souveraineté populaire, de la revitalisation de la démocratie directe.

LES GRANDS AXES D'UNE REFORME DES INSTITUTIONS

C'est tout l'édifice de la V^{ème} République qu'il faut changer.

A cette fin, je préconise les dispositions suivantes :

- **Le Président de la République doit être élu non plus au suffrage universel, mais par le Parlement réuni en congrès. Il sera le symbole de l'unité nationale et le garant du fonctionnement des institutions.**
- **Le Premier ministre sera nommé par le Président de la République mais n'entrera en fonction qu'après le vote du Parlement et il sera responsable, devant ce dernier, de la politique conduite.**
- **La Constitution interdit de désigner à des fonctions ministérielles des personnalités n'ayant aucune légitimité du suffrage universel.**
- **Une charte éthique des élus garantira que chacun soit porteur de l'intérêt général, non d'intérêts particuliers ou relais de lobbies.**
- **Le Parlement aura la maîtrise de son ordre du jour et tout ce qui entrave son initiative sera supprimé : article 49-3, article 40, vote bloqué....**
- **Les nominations de personnalités à diverses fonctions feront l'objet d'un vote au Parlement.**
- **L'Assemblée nationale sera élue au scrutin proportionnel.**

- **Le Sénat sera supprimé. Il n'est pas acceptable, en République, qu'une chambre dispose d'une légitimité qui ne relève pas du suffrage universel. En outre, la représentation territoriale qui la fonde est contestable et n'a de véritable sens que dans le cadre d'un Etat fédéral, ce qui n'est pas le cas de la France. Une assemblée s'y substituera sur le modèle de l'actuel Conseil économique et social. Elle sera l'expression de la démocratie sociale et composée de représentants élus au suffrage universel à la proportionnelle par les salariés à partir de leurs entreprises, comme pour l'élection des conseils de prud'hommes ou, autrefois, les administrateurs de la sécurité sociale.**
- **Le Conseil constitutionnel sera élu par le Parlement et sa saisine par les citoyens sera rendue possible.**

LA DEMOCRATIE DIRECTE

Par ailleurs, la démocratie représentative ne saurait être confiscatoire de la démocratie directe, chaque fois que celle-ci peut s'exercer.

Il pourrait en être ainsi avec notamment les dispositions suivantes :

- **Un vrai statut de l'élu au suffrage universel avec des pouvoirs et des moyens financiers, y compris pour les conseillers municipaux de base.**
- **l'instauration d'un vrai référendum d'initiative populaire permettant aux citoyens de proposer une loi ou un référendum.**
- **l'officialisation du référendum local pour toutes les collectivités territoriales.**
- **la mise en place de comités ou conseils locaux permettant de consulter les citoyens, de les associer aux décisions.**
- **la reconnaissance des pouvoirs des salariés dans les entreprises industrielles, commerciales et dans le secteur bancaire et financier.**
- **un statut du responsable syndical ou associatif.**
- **Le vote des immigrés aux élections locales.**

DES INSTITUTIONS POUR CHANGER LA SOCIÉTÉ, SORTIR DU CAPITALISME

Le choix des institutions n'est jamais neutre. Il est inhérent au choix de société. La République française issue de la Révolution de 1789 est marquée à la fois par la formidable émancipation sociale consécutive à la fin du féodalisme et l'émergence du capitalisme.

Les communistes doivent être porteurs de propositions qui donnent la parole et le pouvoir au peuple, afin que celui-ci redevienne acteur de son destin et de celui de son pays que la politique et l'intérêt général l'emportent sur les intérêts égoïstes des détenteurs du patrimoine, qu'une alternative de changement de société se substitue au capitalisme et à ses ravages.

Du point de vue des institutions, il s'agit bien de parachever l'œuvre émancipatrice de la Révolution de 1789 en faisant entrer la République dans le monde de l'entreprise et de la finance, pour une gestion démocratique des fruits du travail en s'appuyant sur les piliers constitutionnels de 1792, 1848 et 1946.

Porter le débat et le combat concernant les institutions sur la place publique revient, de fait, à poser la question de la transformation de la société et de la révolution sociale. Il faut faire sauter le corset de fer que représente l'édifice de la V^{ème} République et l'élection du Président de la République au suffrage universel. L'expérience du XX^{ème} siècle et les trahisons successives de leurs engagements des politiciens de gauche et de droite rendent nécessaire une disposition de contrôle des élus par leurs mandants : révocabilité des élus et référendum d'initiative populaire auraient empêché Nicolas Sarkozy et son pouvoir de contresigner la Constitution européenne malgré le « non » des français et de détruire la retraite à 60 ans.

Sans cela, avec Sarkozy ou sans lui, le pire peut être devant nous. Nous y résignons-nous ou bien œuvrons nous à construire en France une République sociale autogestionnaire, par voie révolutionnaire, qui place au cœur de la vie politique la souveraineté populaire ?

Lundi 28 février 2011

Ce document a été élaboré avec la contribution de Jacques Desmoulin

Nota Bene :

A y regarder de près, la préparation des élections présidentielles à des degrés divers, de l'UMP au PS et au Centre, etc. toutes les grandes forces politiques s'accrochent à la Constitution de la V^{ème} République. Malgré le coup de tonnerre de 2002, rien ne change sinon à la marge. Personne ne veut toucher à la colonne vertébrale de 1958. C'est tout le danger pour la démocratie, pour la République, pour le changement de société que représente l'élection du Président au suffrage universel. Si le pire est peut-être devant nous, pourquoi ne pas imaginer une année 2012 qui nous réserverait des surprises car personne ne décide de l'agenda social et politique , Il peut y avoir des rebondissements du mouvement social sur les retraites et le printemps des peuples autour de la Méditerranée peut faire le tour de toute la Méditerranée et au-delà.

Quand les peuples ont le sentiment de n'être plus représentés, ils sont légitimement tentés de reprendre le pouvoir qu'ils ont délégué. La caricature politicienne affligeante prise par le début de la campagne des présidentielles, si ignorante des préoccupations des français, aggrave cette crise de la représentation politique. C'est pourquoi je souhaite qu'un candidat communiste porte cette exigence et cette espérance d'un changement profond, d'un renouveau de la démocratie représentative.

Le Parti communiste a un rôle à jouer et personne ne peut imaginer qu'un candidat socialiste puisse espérer l'emporter sans les voix, l'influence et l'audience du Parti communiste français à la condition qu'il ait un candidat et qu'il soit présent. C'est toute la question qui est en débat.

Un document intitulé « *Redonner ses couleurs à la France* » daté de janvier et comportant 16 thèmes pour l'élection présidentielle peut vous intéresser. Il est à votre disposition. Si vous voulez en prendre connaissance, n'hésitez pas à me solliciter.

André Gerin

Permanence Parlementaire : Sylviane PLAT
Téléphone/Fax : 04.78.67.16.99 –
Port : 06.82.27.65.96
27 rue Francis de Pressensé
69190 Saint-Fons

Assemblée Nationale : Jacques DESMOULIN
Téléphone : Tel : 01.40.63.69.70
Port : 06.87.45.60.26
Fax : 01.40.63.49.40
126 rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP

Blog André Gerin : <http://www.blogandregerin.fr>
Boîte mail : depute.andregerin@gmail.com